

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2025

100x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION **A L'ASSOCIATION " LA CROIX ROUGE FRANÇAISE "**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- « LA CROIX ROUGE FRANÇAISE » : Unité Locale de Marignane
11 rue Lamartine
13700 MARIGNANE

- . Nom du Président : Sylvia PENELET
- . Numéro de SIRET : 77567227205958

a pour objectifs de proposer des actions sociale (aide alimentaire, vestiboutique, maintien du lien social) , qui se déroule toute l'année sur notre commune dans les locaux du CCAS .
L'association « LA CROIX ROUGE FRANÇAISE » a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux (Pole Cohésion Sociale), ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer la somme de 500 €.

le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

APPROUVE l'attribution d'une subvention 2025 à l'Association " LA CROIX ROUGE FRANÇAISE " pour un montant de 500 €

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE